Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604091008-DE

AFFAIRE N°14
07.04.2026 représentant syndicat fremur

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 7 Avril 2026 à 20h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents représentés : M. LAMBLIN, M. AMICE, M. HODGKISS respectivement représentés par Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme LETESSIER

Secrétaire de Séance : Mme LAURIOT DIT PREVOST

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 20
Votants : 23 (dont 3 pouvoirs)

Convocation adressée le 1er avril 2026

*

AFFAIRE N°14 - SYNDICAT DES FREMUR – DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT

Rapporteur : Marie-Madeleine MICHEL - Maire

La commune de SAINT-CAST LE GUILDO adhère depuis le 1er janvier 2018 au Syndicat des Fremur qui gère la distribution d'eau potable. Il est composé de deux représentants pour chaque commune adhérente soit 1 titulaire et 1 suppléant. Ces désignations permettront la mise en place du nouveau Comité.

Considérant que le Conseil Municipal à son unanimité, a validé le vote à main levée

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DESIGNE comme représentant au sein du Syndicat des Fremur
un représentant titulaire : Yann LEMOINE
un représentant suppléant : Olivier AMICE

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Mme Virginie LAURIOT DIT PREVOST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380